Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment suivant sera absorbé par le compartiment JPMorgan Funds – US Select Equity Plus Fund (le « **Compartiment absorbant** »), dans lequel vous détenez des actions, le 15 septembre 2023.

- JPMorgan Funds – US Opportunistic Long-Short Equity Fund (le « **Compartiment absorbé** »)

Cette fusion n'aura aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.

A la date de la fusion, les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant. La fusion augmentera les actifs sous gestion du Compartiment absorbant.

Le Compartiment absorbant ne fera pas l'objet d'un rééquilibrage et il ne supportera aucune dépense associée à la fusion. Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus cumulés du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Les ordres de souscription, de conversion et de rachat au titre du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.

Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 15 septembre 2023 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le Compartiment absorbé a enregistré d'importantes sorties de capitaux. Le Conseil estime que ses perspectives de croissance sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires des deux compartiments de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant, lequel est plus volumineux et doté d'un meilleur potentiel de croissance et bénéficiera d'éventuelles économies d'échelle.

VOS OPTIONS

1 Ne pas intervenir. Votre placement évoluera comme auparavant.

2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document

LA FUSION

Date de la fusion 15 septembre 2023

Date limite de réception des ordres de rachat 15 septembre 2023 à 14 h 30 (CET)

Compartiment absorbant (votre compartiment)

JPMorgan Funds – US Select Equity Plus Fund

Compartiment absorbé (Compartiment qui sera absorbé par le vôtre)

JPMorgan Funds – US Opportunistic Long-Short Equity Fund

Suite du message

d'informations clés (DIC) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV.

3 **Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Actionnaires allemands : *Il est prévu que la fusion ait un effet fiscal neutre conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.*

De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DIC des Compartiments, le prospectus et les derniers rapports financiers de la SICAV, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Les actionnaires ont la possibilité d'obtenir le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur la fusion en s'adressant au siège social ou à leur représentant local.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.